

Dans le processus de certification d'instructeur ou d'entraîneur, les candidats doivent élaborer un plan d'action d'urgence et le transmettre à Cheval Québec qui le remet à un évaluateur pour correction et rétroaction. La réussite de ce document est une des conditions pour pouvoir s'inscrire à l'évaluation.

Afin d'aider les candidats à réussir ce document, voici un aide-mémoire des éléments qui doivent s'y retrouver :

- Coordonnées complètes du centre.
- Nom de la personne responsable désignée, de la personne à joindre et des remplaçants de celles-ci. Pour chaque personne, leurs rôles et responsabilités.
- Emplacement des téléphones et des numéros de téléphone d'urgence (maréchal, vétérinaire, propriétaires de chevaux, hôpital).
- Liste de ces numéros.
- Schéma des installations.
- Instructions précises pour se rendre sur les lieux.
- Carte routière pour accéder aux installations.
- Instructions précises pour se rendre à un hôpital.
- Carte routière pour accéder à l'hôpital
- Emplacement des profils médicaux des chevaux et des cavaliers sous les soins de l'entraîneur.
- Emplacement des trousse entièrement équipées de premiers soins pour chevaux et humains.
- Contenu des trousse de premiers soins pour chevaux et humains.
- Date de la dernière révision du contenu et de l'état des trousse pour chevaux et humains.
- Liste de révision du contenu des trousse.
- Emplacement des extincteurs.
- Plan d'évacuation en cas d'incendie ou d'inondation (lorsqu'applicable).
- Confirmation d'emplacement sécurisé pour les dossiers des chevaux et des clients (respect de la confidentialité des clients).
- Toute autre information qui peut aider lors d'une situation d'urgence.

Les grandes lignes et modèles d'un Plan d'action d'urgence sont disponibles sous ce lien http://cheval.quebec/Download/Programmes/Comment-devenir/PAU_guide.pdf